



# Assemblée générale

Distr. limitée  
11 novembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Point 125 k) de l'ordre du jour

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

**Allemagne, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili,  
Croatie, Équateur, Espagne, Finlande, Iraq, Italie, Japon, Mexique, Norvège,  
Nouvelle-Zélande, Pologne, Saint-Marin, Singapour, Slovénie et Suisse\* :  
projet de résolution**

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire  
de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires<sup>2</sup>,

*Notant avec satisfaction* la création, à New York en juin 2017, du mécanisme de  
liaison entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de  
l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires,

*Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-unième session,  
au titre de la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres », la question subsidiaire intitulée  
« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire  
de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».

---

\* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

<sup>1</sup> [A/79/302-S/2024/600](#).

<sup>2</sup> Voir [A/79/132](#).

